

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE

ARRONDISSEMENT
NANCY

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

DATE DE LA CONVOCATION

22/09/2025

DATE D'AFFICHAGE

13/10/2025

PIERREVILLE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

Séance du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt neuf septembre à 20 h 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire

Présent : Thierry WEYER – Philippe MARCHAND – Stéphane PEULTIER – Béatrice TRIDON -Aline SAINT-AYES -Jean-Pol GERMAIN – Paulette BALTHAZARD – Sophie PINOT – David GUIGUES – Céline GRADOS

A été nommée secrétaire : Céline GRADOS

2025-0029) 1 COMMANDE PUBLIQUE

1-1 Marché public

ATTRIBUTION DE LA CONSULTATION PURGE DES BÂTIMENTS DE LA FERME LAMBERT

Le Maire expose rappelle au conseil municipal que lors de la présentation de l'Avant-Projet Définitif, l'architecte mandataire de Contrechamps atelier d'architecture a exposé la nécessité de faire une purge des bâtiments de la ferme LAMBERT.

Une consultation a été lancée auprès de 5 entreprises spécialisée dans cette mission le 25/08/2025 selon un cahier des clauses techniques particulières par le bureau d'étude structure BARTHES BOIS associé au cabinet CONTRECHAMPS pour cette opération de réhabilitation.

Cette consultation comprend 6 lots les missions suivantes :

1. DICT
2. Constat d'huissiers
3. Démolition :
 - a) Débarras de tous les encombrants dans le corps de bâtiment.
 - b) Démolition des cloisons non porteuses.
 - c) Démolition de tous les doublages.
 - d) Démolition des éléments de second œuvre.
 - e) Démolition des conduits de cheminée, jusqu'en toiture.
 - f) Démolition de tous les plafonds.
 - g) Dépose de tous les éléments techniques (réseaux, équipements sanitaires.)
 - h) Dépose de tous les équipements (pierre à eau, cheminée, placards cloison bois.)
4. Fermeture de la trémie de toiture.
5. Curage de la cave sur rue.
6. Sécurisation du site après intervention.

Trois entreprises sur cinq consultées ont répondu à cette consultation :

1. L'entreprise WALL TEK pour un montant de 34 700 € HT soit 40 940 € TTC
2. L'entreprise B2X Démolition pour un montant de 28 610 € HT soit 34 332 € TTC
3. L'entreprise XLEST démolition pour un montant de 6 190 € HT soit 7 428 € TTC.

le conseil municipal après en avoir délibéré

- Décide d'attribuer le marché à l'entreprise XLEST démolition
- Autorise le Maire à signer le marché à l'entreprise XLEST Démolition pour un montant de **6 190 € HT soit 7428 € TTC**.

2025-0030) 7 FINANCES PUBLIQUES

7.10 Divers

BON FETE FORRAINE

Suite à la délibération du 25 septembre 2023 attribuant un bon de 2€ pour la confiserie à chaque enfant jusqu'à leur majorité, pour la fête du village

Le maire propose de modifier le montant et de le passer à 5€/bon et par enfant pour la confiserie qui est présente lors de la fête du village

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Accepte de modifier le montant des tickets pour la confiserie à savoir 5€ par enfant (jusqu'à leur majorité)
- Dit que la dépense sera imputée au compte 623

2025-0031) 7 FINANCES LOCALES

7.10 Divers

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PESTATIONS DE SERVICES FOURRIERES ANIMALES

Suite aux délibérations du 17 novembre 2017 et du 13 décembre 2021 concernant le contrat SCAPA (ex chenil service) la loi D99-5 du 6 janvier 99 (code rural) imposent aux maires d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure règlementaire

L'échéance du contrat arrive à son terme

Le maire propose de renouveler le contrat de chenil service pour une période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026. Il pourra être renouvelé trois fois par reconduction tacite et par période de douze mois sans que toutefois sa durée totale n'excède 4 ans,

le conseil municipal après en avoir délibéré

- Décide de renouveler le contrat avec GROUPE SACPA (ex chenil service)
- Prend note du tarif et de sa révision (article 10 du contrat)
- Donne tout pouvoir au maire pour signer le contrat

2025-0032) 7 FINANCES LOCALES

7.10 Divers

REDEVANCE DOMAINE PUBLIC- FIXATION DES TARIFS

Délibération ajournée

Le maire
Thierry WEYER

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui aura lieu le
lundi 29 septembre 2025 à 20h30 dans la salle du
conseil municipal

Ordre du jour :

1. Attribution du marché curage de la ferme
Lambert
2. Fête communale
3. Renouvellement contrat prestations de
services fourrières animales
4. Redevance domaine public (just queen)-
ajournée